

## Comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais

10 novembre 2015

### Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Présent	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Mathieu ANTOINE	Présent	Monsieur Christian GROSSAN	<i>Excusé</i>
Monsieur Alain FARDELLA	<i>Excusé</i>	Monsieur Maurice DUFOUR	<i>Excusé</i>
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	<i>Excusé</i>
Monsieur Bernard LETERRIER	<i>Excusé</i>	Monsieur Jean-Louis BERARD	Présent
Monsieur Christian LAURENS	<i>Excusé</i>	Monsieur Jacques BONNARDEL	Présent
Monsieur Jean LAGIER-TOURENNE	<i>Absent</i>	Monsieur François PHILIP	Présent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Présent	Monsieur Patrick UGAZZI	<i>Excusé</i>
Monsieur Christophe JULLIEN ESTACHY	<i>Excusé</i>	Monsieur Jacques CHEVALLIER	<i>Absent</i>

**Publics 7 / 9 voix délibérantes**

### Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Pierre CHAMAGNE	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	<i>Excusé</i>
Monsieur Luc MARCHELLO	<i>Excusé</i>	Monsieur Nassire HADJOUT	Présent
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Joël PRUVOT	<i>Excusé</i>
Madame Dominique BAYARD	<i>Excusée</i>	Monsieur Michel ROUSSEAU	Présent
Madame Claire ANDRES	Présente	Monsieur Alexandre GOYET	<i>Excusé</i>
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Myriam JAMAL	Présente
Madame Carine PIONETTI	Présente	Madame Claire MARCOZ	Présente
Monsieur Olivier ANTOYE	Présent	Madame Bénédicte MAZAS	<i>Excusée</i>
Madame Marion DOUARCHE	Présente	Monsieur Nicolas BERGER	Présent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Jean-François ALBRAND	Présent

**Privés 10 / 10 voix délibérantes**

**Membres invités excusés :** Monsieur Michel VAUZELLE, Président de la région PACA, autorité de gestion pour LEADER 2014-2020 et cofinancier, Madame Marianne POMMIER, Conseil Régional.

**Participant à la réunion :** Daphné KHALIFA DOREMUS et Caroline MACLE, Pays du Grand Briançonnais, Valérie RIVAT et Yolande DITER, Parc naturel régional du Queyras.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 20 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

*Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10*

*Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 17*

*Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5*

*Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 10*

En date du 10 novembre 2015, le Comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans les locaux du Parc naturel régional du Queyras à Arvieux.

Monsieur Mathieu ANTOINE, Président du Parc, ouvre la séance en accueillant le comité au sein de ses locaux. Il remercie les personnes présentes et en excuse les absents.

Messieurs Pierre LEROY et Mathieu ANTOINE rappellent le travail mené conjointement afin de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour le programme LEADER et ils précisent que notre territoire a été retenu en juin 2015 avec l'attribution d'une enveloppe d'1,5 millions de FEADER (Fond Européenne Agricole pour le Développement Rural). Ajoutés aux contreparties nationales d'1 million d'euros (venant principalement de la Région) et de l'autofinancement des opérations, nous avoisinons les 3 millions d'euros de projets à soutenir sur le territoire.

Les Présidents évoquent également différentes missions menées par leur structure : le CRET (Contrat régional d'équilibre territorial), TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) et la Réserve transfrontalière de Biosphère. Toutes ces actions, initiées récemment ou en cours de contractualisation, vont permettre d'apporter des financements publics nécessaires pour travailler ensemble et développer notre territoire.

---

### **Ordre du jour :**

**1/ Présentation des membres du nouveau comité**

**2/ Election du Président du GAL**

**3/ Approbation du règlement intérieur du GAL**

**4/ Présentation et validation de la convention tripartite et de ses annexes entre le GAL, l'Autorité de gestion et l'Organisme Payeur.**

**5/ Date du prochain comité de programmation et questions diverses**

---

### **1. Présentation des membres du nouveau comité**

Un tour de table est réalisé.

Des modifications sont apportées à l'annexe 3 de la convention tripartite : Composition du comité de programmation.

## **2. Election du Président du GAL**

La parole est donnée au doyen, Monsieur Pierre Chamagne, pour mener l'élection. Un candidat se présente : Monsieur Cyrille Drujon d'Astros, membre public titulaire représentant le Pays du Grand Briançonnais.

Monsieur Pierre Chamagne demande aux membres du comité de se positionner :

---

**Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité**

---

Monsieur Cyrille Drujon d'Astros remercie les membres du comité de l'avoir élu. Il compte s'appuyer sur son expérience dans le précédent LEADER et il veut travers ce programme mener une action marquante pour le territoire et éviter le saupoudrage de subventions.

Afin d'assurer une bonne gouvernance du GAL, il demande à avoir des Vices-Présidents, pour d'une part représenter le partenariat Pays - Parc et d'autre part représenter chaque collège du comité.

Monsieur Cyrille Drujon d'Astros, représentant le Pays, membre du collège public, demande à Monsieur Mathieu Antoine, représentant le Parc, membre du collège public, de bien vouloir une Vice Présidence. Le Président du Parc accepte.

La même demande est faite pour le collège privé.

La séance est interrompue pour un moment de réflexion.

Deux Vices-Présidentes sont proposées : Mesdames Marion Douarche et Claire Andrès.

Monsieur Pierre Chamagne met au vote la proposition d'avoir trois Vices Présidents : Marion Douarche, Claire Andrès et Mathieu Antoine.

---

**Décision du comité de programmation : Vote favorable à l'unanimité**

---

## **3. Approbation du règlement intérieur du GAL**

Le règlement intérieur est émis par le Pays, structure porteuse du GAL. Le document a été validé en conseil d'administration du Pays du 7 octobre 2015 et il est rédigé suivant la trame demandée par la Région.

Des modifications pourront être apportées dès que nécessaire ; elles seront validées par le comité de programmation et suivant le motif, par le conseil de la structure porteuse.

Certains membres du comité n'ont pas pu consulter le règlement intérieur. Il leur est difficile de se positionner sur le document. Le Président du GAL propose de reprendre chaque point du

règlement. Il est convenu de passer au vote. Le règlement sera modifié au premier point pour ajouter les vices présidences et envoyé aux membres du comité pour une nouvelle consultation.

Le Président du GAL met au vote la validation du règlement intérieur

---

Décision du comité de programmation : **Vote favorable, 16 pour et 1 abstention**

---

**4. Présentation et validation de la convention tripartite et de ses annexes entre le GAL, l'Autorité de gestion et l'Organisme Payeur.**

Les différentes annexes sont présentées.

Des questions portent sur les montants alloués par fiches actions. Il est précisé qu'ils ont été fixés en fonction des besoins sur le territoire identifiés par le diagnostic, d'une estimation des actions qui seront réalisées et en fonction des autres dispositifs de financement mobilisables dans les années à venir.

---

Décision du comité de programmation : **Vote favorable à l'unanimité**

---

**5. Date du prochain comité de programmation et questions diverses**

Le prochain comité de programmation aura lieu en début d'année 2016.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 20h30. Un procès verbal est édité.

Le Président du GAL  
Cyrille Drujon d'Astros